

**AGREMENT DE PRATICIENS POUR L'EXAMEN DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU A SON IDENTIFICATION PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES**

**Critères soumis à l'avis du Conseil d'orientation**

**1) Formation récente (postérieure à l'application du décret n°2003-76 d u 23 janvier 2003)**

<b>Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire</b>		
<i>Statut</i>	Médecin ou Pharmacien ou Personnalité scientifique avec activité de plus de 2 ans dans un laboratoire de biologie médicale avant 2010.	<b>CUMULATIF</b>
<i>Diplômes de spécialité ou complémentaires</i>	Toute formation spécifique dans le domaine susvisé, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Diplôme de spécialité</u> : DES de biologie médicale, option biologie spécialisée, spécialité génétique ou DES de génétique médicale 2 semestres en cytogénétique</li> <li>• <u>Diplôme complémentaire en l'absence du DES de biologie médicale - option spécialité génétique, ou du DES de génétique médicale</u> : DESC de cytogénétique ou tout diplôme garantissant une formation équivalente en cytogénétique</li> </ul>	
<i>Expérience</i>	12 mois dans un ou des laboratoire(s) autorisé(s) pour l'activité demandée avec une attestation de compétence circonstanciée du responsable agréé	

<b>Analyses de génétique moléculaire</b>		
<i>Statut</i>	Médecin ou Pharmacien ou Personnalité scientifique avec activité de plus de 2 ans dans un laboratoire de biologie médicale avant 2010.	<b>CUMULATIF</b>
<i>Diplômes de spécialité ou complémentaires</i>	Toute formation spécifique dans le domaine susvisé, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Diplôme de spécialité</u> : DES de biologie médicale, option biologie spécialisée, spécialité génétique ou DES de génétique médicale 2 semestres en génétique moléculaire</li> <li>• <u>Diplôme complémentaire en l'absence du DES de biologie médicale - option spécialité génétique, ou du DES de génétique médicale</u> : Tout diplôme garantissant une formation équivalente en génétique moléculaire</li> </ul>	
<i>Expérience</i>	12 mois dans un ou des laboratoire(s) autorisé(s) pour l'activité demandée avec une attestation de compétence circonstanciée du responsable agréé	

## 2) Formation ancienne<sup>(\*)</sup> (antérieure à l'application du décret n°2003-76 du 23 janvier 2003)

<sup>(\*)</sup> Formations antérieures à la création des DES de génétique médicale ou du DES de biologie spécialisée

<i>Statut</i>	Médecin ou Pharmacien ou Personnalité scientifique avec activité de plus de 2 ans dans un laboratoire de biologie médicale avant 2010.	CUMULATIF
<i>Diplômes</i>	Tout diplôme garantissant une formation suffisante en génétique moléculaire ou cytogénétique selon la demande	
<i>Expérience</i>	<b>12 mois dans un ou des laboratoire(s) autorisé(s) pour l'activité demandée avec une attestation de compétence circonstanciée du responsable agréé</b>	

## 3) Demande d'agrément en vue d'une utilisation limitée de l'outil de biologie moléculaire

<i>Statut</i>	Médecin ou Pharmacien ou Personnalité scientifique avec activité de plus de 2 ans dans un laboratoire de biologie médicale avant 2010.	CUMULATIF
<i>Diplômes</i>	Tout diplôme garantissant une formation suffisante en génétique moléculaire dans le domaine pour lequel est demandé l'agrément	
<i>Expérience</i>	12 mois dans un ou des laboratoire(s) autorisé(s) pour l'activité demandée avec une attestation de compétence circonstanciée du responsable agréé	

## 4) Renouvellement d'agrément

### Critères d'évaluation de l'activité annuelle (cumulatifs) :

Critères d'expérience :

- Mise en œuvre de l'agrément durant les 5 années précédentes
- En cas d'interruption de l'activité supérieure à 12 mois, la demande est appréciée suivant les critères de l'agrément initial.

Critères de mise à jour des connaissances :

- Participation à un réseau de génétique
- Participation à des congrès
- Publications
- Participation à un contrôle de qualité externe
- Autre justification